

Note conceptuelle de la Journée Nationale de la propriété intellectuelle

1. Objectifs de la journée :

La Journée de la propriété intellectuelle, organisée dans le cadre du Projet Erasmus+ CBHE **BiotechTunisia** souligne l'importance d'un système de propriété intellectuelle équilibré pour reconnaître et récompenser l'activité des inventeurs et des créateurs, de sorte que la société puisse tirer parti de leur créativité et de leur ingéniosité. Grâce aux droits de propriété intellectuelle, chercheurs, inventeurs, entreprises, créateurs, artistes et autres peuvent protéger juridiquement leurs produits innovants et créatifs et en tirer un avantage économique.

2. La propriété intellectuelle

Le terme "propriété intellectuelle" désigne les œuvres de l'esprit : inventions; œuvres littéraires et artistiques; dessins et modèles; et emblèmes, noms et images utilisés dans le commerce.

La propriété intellectuelle est protégée par la loi, par exemple au moyen de brevets, du droit d'auteur et d'enregistrements de marques, qui permettent aux créateurs de tirer une reconnaissance ou un avantage financier de leurs inventions ou créations. En conciliant de manière appropriée les intérêts des innovateurs et ceux du grand public, le système de la propriété intellectuelle vise à favoriser un environnement propice à l'épanouissement de la créativité et de l'innovation.

2.1 Types de droits de propriété intellectuelle

Connaissez-vous la différence entre un brevet et un dessin ou modèle industriel, savez-vous comment faire protéger votre logo par le droit d'auteur ou pourquoi vous souhaitez obtenir une appellation d'origine protégée? Découvrez tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les droits de propriété intellectuelle.

3. Brevets

Un brevet est un droit exclusif conféré sur une invention. En règle générale, un brevet octroie à son titulaire le droit de décider comment – ou si – l'invention peut être utilisée par des tiers. En contrepartie, le titulaire du brevet met les informations techniques sur l'invention à la disposition du public dans le document de brevet publié.

4. Droit d'auteur

Le droit d'auteur est un terme juridique désignant les droits dont jouissent les créateurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques. Les œuvres protégées par le droit d'auteur vont des livres, œuvres musicales, peintures, sculptures et films aux programmes d'ordinateur, bases de données, créations publicitaires, cartes géographiques et dessins techniques.

À quelles œuvres s'applique le droit d'auteur?

Quels sont les droits que me confère le droit d'auteur? Quels sont mes droits en tant qu'auteur d'une œuvre?

Peut-on enregistrer le droit d'auteur?

5. Marques déposées

Une marque est un signe capable de distinguer les produits ou services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises. Les marques sont protégées par les droits de propriété intellectuelle.

Comment puis-je protéger ma marque ?

Quels droits l'enregistrement d'une marque confère-t-il ?

Quelle est la durée de protection d'une marque ?

6. Dessin ou modèle industriel

Un dessin ou modèle industriel est constitué par l'aspect ornemental d'un objet. Il peut être tridimensionnel – il s'agit alors de la forme ou de la surface de l'objet – ou bidimensionnel, par exemple un assemblage de lignes ou de couleurs.

Quels types de produits peuvent être protégés au titre des dessins et modèles industriels ?

Pourquoi protéger les dessins et modèles industriels ?

Comment protéger les dessins et modèles industriels ?

7. Publics cibles :

Innovateurs et inventeurs : Les personnes qui développent de nouveaux produits, technologies ou processus peuvent bénéficier de la protection par brevet pour sécuriser leurs inventions.

Entrepreneurs et startups : Ceux qui lancent de nouvelles entreprises doivent comprendre comment protéger leurs marques, leurs produits et leurs idées pour rester compétitifs sur le marché.

Responsables en droit et professionnels juridiques : Les étudiants en droit et les avocats spécialisés dans la propriété intellectuelle peuvent approfondir leurs connaissances sur les lois et les procédures relatives à la PI.

Responsables des licences et des contrats : Les personnes chargées de négocier des contrats de licence pour l'utilisation de propriété intellectuelle doivent avoir une compréhension approfondie des droits et obligations associés.

Enseignants-chercheurs : de directeurs de structures de recherche, de responsables des commissions de thèses et d'habilitation, de directeurs d'écoles doctorales et les étudiants en thèse et mastère.

Étudiants: les étudiants en thèse et mastère ont souvent besoin de savoir comment protéger leurs travaux de recherche et de publication.

Dirigeants d'entreprise : Les dirigeants doivent comprendre les risques et les opportunités liés à la propriété intellectuelle pour prendre des décisions stratégiques éclairées.

Date, heure et lieu : le samedi 16 Avril 2024 ; de 08H30 à 16H30 au palais des Sciences de Monastir et se déroulera en mode hybride (à la fois en présentiel et en ligne) afin de maximiser la participation.

Inscription : [lien](#)

Orateurs et intervenants : Mme Souad Boussaid (ANPR, animatrice certifiée en propriété intellectuelle, CAPI), Mme Jamila Zouaidi (INNORPI), Mr Ramzi Zammali (NCP, Programme Horizon Europe), Pr Angelo Bifone (Président de la commission de la propriété intellectuelle de l'Université de Torino, Italie), Dr Ahmed ALOULOU (CBS, Université de Sfax, Tunisie), Pr Jawhar Gharbi (King Faisal University, KSA).

1. Programme: Mardi – 16 Avril 2024 – Palais des Sciences - Monastir

Heure	Activité	
8:30 – 9:00	Inscription	
9:00 – 9:30	Mots d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - Président de l'Université de Monastir, Pr Hédi BEL HADJ SALAH - Coordinatrice du Projet BiotechTunisia, Pr Manel Ben M'HADHEB - Responsable WP: Recherche, Développement & Innovation (RD&I), Pr Myriam MRAD et Dr Yosr HAFFANI 	
9:30 – 11:00	Session 1 : Introduction aux droits de Propriété intellectuelle et recherche d'antériorité.	Mme Souad BOUSSAID (ANPR, Tunisie)
11:00-11:30	Pause-café	
11: 30 – 12:00	Session 2 : Procédure de dépôt des demandes de brevet à l'échelle nationale et internationale.	Mme Jamila ZOUAIDI (INNORPI, Tunisie)
12:00 – 13:30	Session 3 : Techniques de rédaction des demandes de brevet.	
13:30 – 15:00	Déjeuner libre	
15:00 – 15:30	Session 4 : Services de management et de valorisation de la propriété intellectuelle.	Mr Ramzi ZAMMALI (Horizon Europe, Tunisie)
15 :30- 16 :00	Session 5: Technology Transfer and Intellectual Property in Academia: the experience of the University of Turin.	Pr Angelo BIFONE (Université de Turin UniTo, Italie)
16:00 – 16:15	Session 6: Success story: Brevet National, Biomédicament anti-obésité (Liponov).	Dr Ahmed ALOULOU (Université de Sfax, Tunisie)
16:15 – 16:30	Session 7: Success story: Brevet International, Virus-Like Particles VLP-based Vaccines.	Pr Jawhar GHARBI (King Faisal University, Saudi Arabia)
16:30 – 17:00	Remise des attestations & Clôture	